

L'enquête annuelle crédit-bail

*Présentation auprès du Cnis pour
renouvellement d'opportunité*



1. Le crédit-bail

- Forme d'investissement dont le mode de financement a été introduit en France en 1962 (l'enquête est créée en 1966).
- Une entreprise (ou une administration publique ou un ménage) acquiert le droit d'utiliser un bien (mobilier, immobilier) sans en être propriétaire (il ne lui appartient pas juridiquement), par un contrat à durée déterminée et avec option d'achat.
- Pour les biens mobiliers, le crédit-preneur (le client du crédit-bail) fait généralement son choix auprès d'un fournisseur et passe ensuite par le crédit-bailleur qui achète le bien.
- C'est l'institution financière qui lui met à disposition (lui « loue ») le bien qui en est propriétaire. Le crédit-preneur paie des redevances de crédit-bail et à la fin du contrat il a la possibilité d'acheter le bien à la valeur « résiduelle ».

1. Le crédit-bail

- Toutes les entreprises ne peuvent pas faire du crédit-bail, il faut un agrément, car à l'instar d'un financement standard l'activité de crédit-bail est encadrée par la loi.
- Les entreprises faisant du crédit-bail sont fédérées à l'Association des Sociétés Financière (ASF, site Internet : <http://www.asf-france.com>).
- Ces établissements spécialisés sont des filiales de banques ou de grands constructeurs. On y retrouve les grands groupes bancaires et d'autres groupes mondiaux : Natixis, Barclays, IBM, Toyota, La Banque Postale, Siemens, etc.
- L'investissement financé par crédit-bail représente environ 7 % de l'investissement corporel total des entreprises non financières (soit 13 milliards d'euros en 2013)

2. L'enquête

1. Caractéristiques

- Enquête annuelle, exhaustive, pérenne et obligatoire
- Questionnaire sur l'année N envoyé en mars N+1 et collecte terminée fin juin
- 1ere enquête réalisée sur l'exercice 1966
- Environ 130 entreprises (unités légales) enquêtées chaque année, liste fournie par la Banque de France
- Elles ont en majorité (60 %) pour code NAF 64.91Z (*Crédit-bail*), les autres ont pour code NAF 64.19Z (*Autres intermédiations monétaires*) ou 64.92Z (*Autre distribution de crédit*)

2. L'enquête

1. Caractéristiques

Sont enquêtées :

- les entreprises ayant réalisé des contrats de :
 - crédit-bail mobilier (camions, machines agricoles, équipements médicaux, ...)
 - crédit-bail immobilier (terrains, bâtiments, construction et génie civil)
 - Location avec Option d'Achat – LOA – (voitures)

- Les SOFERGIE (SOciétés pour le Financement de l'enERGIE) :

sociétés financières spécialisées dans le financement par crédit-bail immobilier et mobilier, location simple et crédit, d'investissements destinés à économiser l'énergie ou à protéger l'environnement (chaufferies, éoliennes, usines de compostage, d'incinération des ordures)

2. L'enquête

2. Intérêts et utilisations

- L'enquête permet notamment d'obtenir les montants de :
 - FBCF (= investissement) financée par crédit-bail
 - TVA sur loyers de crédit-bail
 - Intérêts de crédit-bail
 - « Remboursement » de capital
- } = loyers de crédit-bail

Par secteurs institutionnels et secteurs d'activité

⇒ Participent au calcul du PIB et de la dette publique

- Ils sont publiés sur www.insee.fr et une brochure de résultats est envoyée aux entreprises répondantes

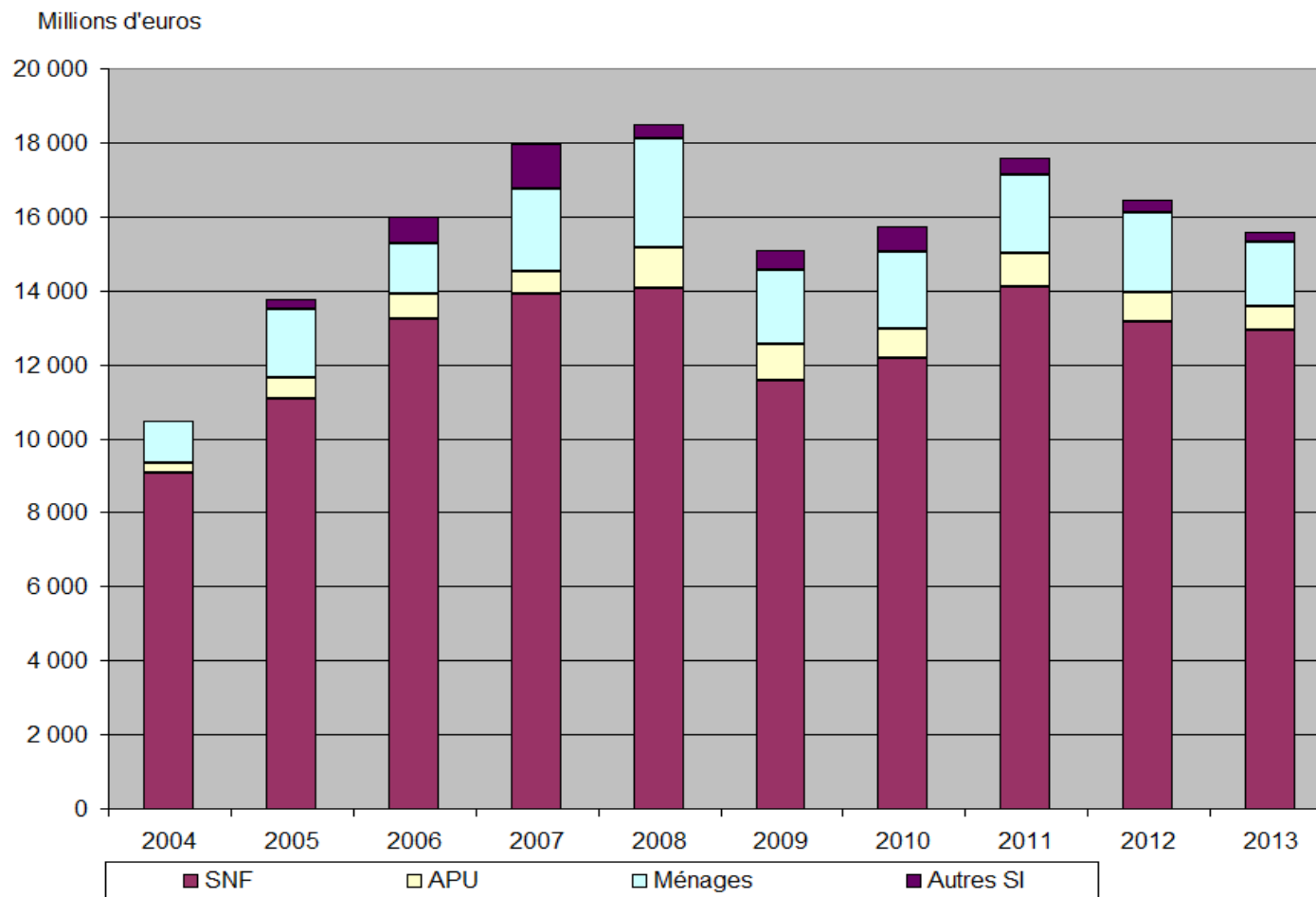
2. L'enquête

3. La collecte

- Questionnaire papier envoyé par courrier postal
 - Possibilité de réponse par dépôt de fichier Excel sur site sécurisé depuis 2010
- ⇒ Mode de collecte en progression (en 2014 : 72% des entreprises répondantes ont utilisé la collecte informatisée)
- Il est prévu de basculer progressivement sur une collecte totalement informatisée au sein du dispositif Coltrane
-
- Les taux de réponse sont élevés et en progression (98% en 2014)

3. Quelques chiffres

FBCF financée par crédit-bail par secteur institutionnel



Merci pour votre attention

Pour toutes questions :

margot.perben@insee.fr

elodie.martial@insee.fr